

• **ARRÊTÉ n° 2023-147**

PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

SCRUTIN DU 9 MAI 2023

La directrice de l'UFR des langues

Vu le Code de l'Éducation, notamment l'article L719-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;

Vu l'arrêté électoral n°2023-77 relatif à l'élection des représentants des personnels au sein des conseils de composantes ;

Vu l'arrêté électoral n°2023-80 relatif à l'élection des représentants des usagers au sein des conseils de composantes ;

Vu l'arrêté électoral n°2023-81 relatif à l'élection des représentants des usagers au sein du Conseil des Sports (SUAPS) ;

Vu l'arrêté 2023-84 portant délégation de signature aux directeurs et directrices de composantes dans le cadre des opérations électorales organisées le 9 mai 2023,

Arrête :

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels et/ou des usagers au sein des conseils de composantes du 9 mai 2023, les bureaux de vote listés ci-dessous sont organisés comme suit :

Campus PDA

Salle du scrutin : O038

Président.e de bureau de vote : Fabienne Mar

Assesseur.e 1 : Brigitte Buché

Assesseur.e 2 : Sadia Otmani

Campus BDR

Salle du scrutin : ATH.170

Président.e de bureau de vote : Florence Collet Priollet

Assesseur.e 1 : Florence Zorn

Assesseur.e 2 : Fabienne Teppati

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeur/trices par voie d'affichage dans les locaux de la composante et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'établissement et de la composante.

Setty Moretti

Doyenne de la Faculté des Langues

Fait à Lyon, le 27 avril 2023

Pour la Présidente,
La Directrice de l'UFR ,